

B.K./ RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENERI.

Ruhengeri, le 26/8/57

Nº 2577/Just.7

A Monsieur le Greffier du Tribunal de Parquet

à

K I G A L I .-



Monsieur le Greffier,

Comme suite à votre lettre n° 1508/D 2062 du  
10/8/57, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à  
ce jour le nommé Singirankabo reste introuvable en Territoire  
de Ruhengeri.

L' OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

BENOIT, L.